

**Durée**

7 heures (1 jour)

Pré requis

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capable de comprendre les instructions de sécurité,
- Vêtements de travail adaptés à la pratique,
- Chaussures de sécurité et EPI (casque avec visière, gant isolant, gant anti-coupure)

Personnes concernées

Toute personne amenée à travailler dans des fouilles.
Terrassiers

Objectifs

- Acquérir une formation en vue d'obtenir les habilitations électriques BF/HF.
- Connaître les modalités d'utilisation d'outils à main ou d'engins de terrassement dans la zone d'approche prudente (ZAP) des canalisations électriques, pour lesquelles un risque d'endommagement existe, même sans manipulation, ou nécessitant de les manipuler (nettoyage, ripage, soutènement, ouverture de fourreau, mise en place de protections)
- Connaître les prescriptions de sécurité définies dans la norme NF C18 510.

Cette formation répond au décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010, à la norme NF C18 510 de janvier 2012 et à l'Amendement A1 de février 2020.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Échange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques.

Moyens pédagogiques

- * Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle et collective.
- * Documentation utilisée dans les entreprises de la région.
- * Support vidéo.
- * Cas pratiques dans **une tranchée réelle**.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique**1. Préambule**

Présentation des objectifs de la formation.
Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

2. Partie théorique.

- Les notions de base et les généralités.
- Les principaux facteurs de gravité d'une électrification.
- Les protections.
- Les différents types de contact.
- Les zones d'environnement.
- La prévention du risque électrique.
- Les gestes qui sauvent et la conduite à tenir en cas d'accident.
- Les spécificités et les limites de des habilitations symbole BF/HF pour l'exécutant.
- Les différentes opérations d'ordre non électrique.
- Les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités BF HF.
- La procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée.
- Les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones d'environnement des canalisations

électriques isolées enterrées.
-Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

3. Partie pratique.

- Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque.
- Savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement.
- Savoir exécuter, sur une canalisation isolée, les opérations de ripage ou de soutènement, de nettoyage, d'ouverture d'un fourreau avec mise en œuvre des moyens de protection des câbles et accessoires.
- Savoir mettre en œuvre les mesures de sécurité en cas de découverte d'une canalisation détériorée ou d'un endommagement de réseau.

4. Contrôle des connaissances**L'évaluation théorique :**

- Questionnaire de type QCM (20 questions) portant sur l'ensemble du thème.
- Les dangers de l'électricité.
- Les différents types de réseaux électriques enterrés et les matériels correspondant.
- Les distances de sécurité et les zones d'environnement.



La limite des opérations d'ordre non électrique.

Les prescriptions spécifiques relatives aux canalisations électriques isolées.

Correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

L'évaluation pratique :

2 mises en situation durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel et de l'équipement nécessaire.

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.